

Questions orales

En revanche, j'ai entamé une réforme très importante, et je veux parler de la proposition consistant à réorganiser le Service de sécurité de la CRC pour en faire un service de renseignement distinct. Le même projet de loi prévoit un droit d'appel permettant à quiconque estime avoir été considéré à tort comme une menace pour la sécurité de demander qu'on revoit son cas. C'est une amélioration considérable, parce qu'elle évitera qu'on abuse de la classification et qu'on demande un trop grand nombre de cotes de sécurité. Si le député souhaite vraiment ce genre de réforme, je lui recommande fortement de favoriser l'adoption de ce projet de loi qui permettra de diminuer concrètement le nombre d'enquêtes de sécurité que demande le gouvernement.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LE RECOURS AUX DEMANDES FORMELLES À DES TIERS

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national et a trait aux demandes formelles à des tiers. Je puis comprendre qu'il se présente des cas où un gouvernement voudra faire une demande formelle à l'égard du compte de banque d'un particulier. Je n'ai pas fait de relevé national, mais à en juger par les renseignements que j'ai obtenus de quelques banques de ma circonscription, le nombre des demandes formelles à des tiers a augmenté énormément depuis octobre ou novembre derniers. Est-ce le ministre ou ses collaborateurs qui ont exigé qu'on multiplie les demandes formelles à des tiers et, dans l'affirmative, pourquoi?

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Non, monsieur le Président.

[Traduction]

L'ANNULATION DES DEMANDES FORMELLES À DES TIERS

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, je félicite le ministre d'avoir répondu à la question. Étant donné qu'il y a une augmentation extraordinaire du nombre des demandes formelles à des tiers, étant donné que le ministre vient de dire qu'il n'a pas ordonné qu'on en accroît le nombre de ces demandes formelles, et étant donné les difficultés énormes que cela cause aux particuliers, comment se fait-il que dans la grande majorité des cas ces demandes formelles sont annulées par son ministère après 24 ou 48 heures alors qu'elles ne s'imposaient pas pour commencer? Le ministre peut-il justifier qu'on abuse autant du système quand on annule ainsi de telles demandes après quelques jours, surtout dans des régions comme la mienne composées de petites villes où la nouvelle se répand partout et peut ruiner la réputation d'un particulier pour la vie? N'ordonnera-t-il pas qu'on diminue le nombre des demandes formelles à des tiers à l'endroit des contribuables?

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je pense qu'il y a une explication que le député comprendra assez facilement lorsqu'il s'agit par exemple d'une demande faite à des tiers et que l'on doit retirer après quelques jours. J'ai expérimenté plusieurs situations quand à la suite d'une demande faite à des tiers, le contribuable qui savait qu'il devait un montant d'argent s'est empressé de rembourser immédiatement le ministère du Revenu pour le montant d'impôt qui était dû. Le député fait signe que non; cependant, c'est une expérience concluante qui s'est passée.

Cependant, j'aimerais indiquer au député que cette mesure, qui est extrêmement rigoureuse, n'est prise que dans des occasions où il y a eu, par la faute du contribuable, un défaut d'entente avec le ministère du Revenu afin de trouver un moyen de régler la dette d'impôt de ce contribuable. C'est la responsabilité du contribuable que de venir au bureau de district et d'indiquer sa capacité financière et d'indiquer comment il entend acquitter sa dette d'impôt. S'il ne s'acquitte pas de cette responsabilité, il peut être sujet aux dispositions difficiles contenues dans la loi.

Cependant, j'aimerais saisir cette occasion pour rappeler aux députés que nous faisons le plus possible en notre pouvoir afin de trouver un terrain d'entente et un accommodement possibles de concert avec les contribuables, en tenant compte de la nature de la dette et également de la situation financière, donc de la capacité de payer des contribuables.

* * *

[Traduction]

LE CABINET DU PREMIER MINISTRE

L'ENQUÊTE PRÉSUMÉE SUR LA VIE PRIVÉE DES DÉPUTÉS

L'hon. Paul J. Cosgrove (York-Scarborough): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Monsieur le premier ministre, tout à l'heure, à la Chambre, un député a fait une allégation dénuée de tout fondement. Il a dit que des fonctionnaires de votre cabinet ont ordonné à des fonctionnaires d'autres services fédéraux de faire une enquête sur la vie privée des députés. Le premier ministre peut-il dire ce qu'il pense de cette allégation.

• (1200)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, je suis reconnaissant au député de me permettre de répondre à l'allégation faite hors de la Chambre, sans qu'on m'ait posé directement de question. Je suis heureux de nier catégoriquement qu'une telle opération ait eu lieu.

J'ajouterais que, dans un cas, des employés du cabinet du premier ministre ont demandé des renseignements au bureau de tous les ministres à propos d'une allégation du chef de l'opposition. Ce dernier a déclaré, le 19 septembre, si je ne m'abuse, qu'il avait reçu d'un ministre dont il n'a pas révélé le